

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n° 2025.012

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Mars 2025

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul,
MAITREPIERRE Aline, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, THOMAS
Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absent avec procuration :

M. NOEL Patrick a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

Objet:

Répartition des
subventions versées
aux organismes privés
2025

Absent excusé : M. PLISSON Alain

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme MAITREPIERRE Aline

Monsieur le Maire présente la répartition des subventions aux
organismes privés proposée pour 2025.

Amicale des donneurs de sang	300 €
Association Sportive Scolaire École Primaire	1 200 €
Association Sportive Scolaire École Primaire (spectacle NOEL)	260 €
Bibliothèque municipale M. Genevoix	2 400 €
Comité des Fêtes de Saint-Satur	5 000 €
Coopérative École Maternelle	250 €
Délégués Départementaux de l'Education Nationale	50 €
Rugby Sancerrois	3 000 €
Sancerre Running	100 €
Société de chasse « Coq du roc »	200 €
Société Sportive 4 S	1 000 €
Société Sportive 4 S (Tour du Cher)	1 000 €
Tennis-Club Sancerre-Saint-Satur	1 500 €
Association Les Biquins	150 €

Amag'Art	3 150 €
ADMR (Aide à domicile).....	900 €
ADMR (Épicerie sociale).....	900 €
ACPG-CATM Saint-Satur.....	150 €
La Sabotée Sancerroise	700 €
Mouvement vie libre	100 €
Secours Catholique de Saint-Satur	50 €
FSE du Collège Francine LECA.....	100 €
La Meute Sancerroise.....	300 €
Karate-do-Shotokan de Saint-Satur	200 €
Association les 4 Pattes	300 €
Compagnie Maintenant ou Jamais.....	600 €

Total subventions attribuées 23 860 €

Association Sancerroise d'Astronomie incomplet

S'agissant de la Saint Roch, les conseillers considèrent que l'activité du Raboliot est une activité commerciale que la commune n'a pas vocation à financer. L'année passée, une subvention a été accordée, mais il n'y a pas eu de manifestation organisée en 2024. De plus le dossier ne comporte pas de rapport d'activité.

L'enveloppe globale du compte 65748 est de 35 000 €.

Monsieur le Maire présente la répartition des participations aux organismes publics proposée pour 2025 :

Fond de solidarité au logement.....1 200 €

L'enveloppe globale du compte 65574 est de 2400 € (participation 2024 au FSL incluse).

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la répartition des subventions accordées au titre de l'article 65748 ci-dessus présentée.

APPROUVE la participation accordée au titre de l'article 65574 ci-dessus présentée.

ACCEPTE la signature de la convention pour le financement du Fonds de solidarité pour le logement.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 27 mars 2025

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Mme MAITREPIERRE Aline



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 28 mars 2025

